

URBANISME

-AVIS D'ANNONCE DE PROJET-

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEUR	S.R.L. NIDO CONCEPT (HAMOIR Nicolas)
SITUATION DU PROJET	Au Trou des Lutons n° 10 à Waha division 7, section C n°440Y7
NATURE DU PROJET	<u>Extension d'une habitation unifamiliale</u>
MOTIF DE L'ANNONCE	Ecarts aux prescriptions du lotissement: - Volumétrie: toiture plate et non à versant(s) - Matériaux : la couleur de la brique sélectionnée, de teinte noire, n'est pas conforme aux prescriptions ; - Toiture : le matériau utilisé pour la couverture ne figure pas parmi les matériaux autorisés ; - Verticalité des ouvertures: baie à dominante horizontale et non verticale.
REFERENCE DOSSIER	PU/2025/070

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/07/2025 au 25/08/2025 au Collège communal :

- par courrier recommandé à l'adresse suivante :
*Collège communal
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne*
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

Toute réclamation transmise par courrier ou par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un accusé de réception seront considérées comme non réceptionnées et ne seront pas prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande.

A Marche-en-Famenne, le 4 juillet 2025